



RAPPORT ANNUEL

MAM PATRIMOINE ESG
Code LEI : 969500NXTFBO1LUPBM73

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	17

COMPTES ANNUELS	22
------------------------	-----------

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

OPCVM d'OPC

Inférieur à 50 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 15% de l'Euro Stoxx Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice composite 15% de l'Euro Stoxx Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index. Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis. Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

Ticker Bloomberg : EG01 Index

L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble des titres euro de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est administré STOXX Limited par et disponible sur le site : <https://www.stoxx.com>

Ticker Bloomberg : SXXT Index

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

1. Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de « MAM PATRIMOINE ESG » repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion.

Le fonds pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...

- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a) Processus ESG

L'univers de départ est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ERO0 et HEA0.

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- Score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating $\leq$ à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- Niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse $<$ à 4 (échelle allant de 1 à 5))

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

b) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50% de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

2. Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Pour les titres en direct, le processus de sélection s'établit en 4 étapes distinctes :

- Suivi et analyse (données économiques, données de marchés, analyses financières et crédit...),
- Elaboration du scénario prévisionnel (décisions des banques centrales, prévisions de bénéfices,

- Anticipations de l'évolution des courbes de taux...), stratégie d'investissement (choix de zone géographique, choix de secteurs, duration, choix des émetteurs...) et
- Construction du portefeuille.

L'exposition actions du fonds ne dépassera en tout état de cause pas 25% de l'actif net du fonds.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Pas d'investissement direct en action.

L'exposition au risque action se fera par le biais d'OPCVM gérés par Meeschaert Asset Management ou par d'autres sociétés de gestion.

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Pour le reste du portefeuille, le fonds peut investir, sans privilégier de zone géographique a priori, en produits obligataires incluant les obligations convertibles, en titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés et en produits monétaires, libellés en euro.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La part des obligations convertibles ne dépassera pas 25% de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 8.

Sur ces mêmes instruments, le fonds s'autorise à détenir des signatures à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" jusqu'à 50% de son actif net. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :

L'investissement total en parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Il s'effectuera en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◇ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◇ Couverture du risque de change ;
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ;
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de change ou d'actions.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.
Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.
La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.
Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 25% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50% au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres de créances subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits

titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires :

Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif :

- Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des

opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

- Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.
- Risque petites capitalisations : Via l'exposition dans des OPC : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros), peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non

réglementé), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année qui s'achève restera inédite dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2^{de} partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux actifs risqués (actions, crédit).

En fin d'année, le fonds a profité des opportunités actuelles sur les marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a continué de

privilégier la qualité (segment Investment Grade) et les secteurs les moins cycliques (télécoms, services aux collectivités) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Nous favoriserons les marchés obligataires en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Nous abordons les actifs risqués avec plus de prudence, notamment les marchés actions où il conviendra d'opérer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Nous privilégions les investissements sur la partie courte de la courbe et conservons une duration inférieure à celle du marché obligataire

Au sein de la poche actions, nous privilégions les thématiques suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer les valeurs exposées au dollar et à moyen terme à l'Asie (plan de relance chinois)

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM PATRIMOINE ESG	C cap	-15.82%	<i>Performance coupon détaché inclus</i>
MAM PATRIMOINE ESG	D dis	-15.82%	
MAM PATRIMOINE ESG	I cap	-15.40%	
MAM PATRIMOINE ESG m	M cap	-15.81%	

Le benchmark du fonds réalise une performance de -5.69% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
FGBL BUND 10A 0622		3854750	3871250
MAM TRANS DURA ACT I	FR0013430584	442153,75	871513,63
OFI EN ST M XL EUR	FR0014005WK6	564079,2	448842,3
LORC TE 4.0 09-27	XS2240463674	509888,89	467847,22
MAM Sustain USA I	FR0013333523	859638,45	105801,92
MAM-HUMAN VAL I	FR0011686823	389437,34	539480,6
VMED O2 3.25 01-31	XS2231188876	628672,22	280751,25
MAM EUROPA SELECT I	FR0011683028		787525
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	752229,8	
MAM SUSTAIN USA C	FR0013333549		720720

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0010779959	MAM ENTREPRISES FAMILIALES Part I	784467,11
OPCVM	FR0011683051	MAM HIGH YIELD ESG Part I	1058124,6
OPCVM	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES I	2156985,32
OPCVM	FR0013333523	MAM Sustain USA I	657353,28
OPCVM	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS I	2338858,47
OPCVM	FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 I	325377,6

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Mise à jour texte SFDR

- Remplacement indice MSCI par STOXX
- Mise à jour du nom du prestataire spécialisé

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Suppression des DE/DS,
- Mise à jour de la Stratégie ISR suite labélisation.

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part (action) : 0.30 € *

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0.30 €

*La partie de la distribution unitaire provenant de plus-values de cessions du portefeuille s'élève à 0.16 €. Elle est soumise au régime de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières.

3. - Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM <https://meeschaert-am.com>.

Le fonds a obtenu le label ISR en octobre 2022.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

Empreinte Carbone

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 13/06/2022 : 146 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 224 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site <https://meeschaert-am.com>. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 49.80 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n’encourage pas une prise de risque susceptible d’excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l’article 319-10 10° du Règlement Général de l’AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu’une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l’atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d’objectifs définis en début d’année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l’ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d’intérêts, la rémunération variable n’est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d’un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L’attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d’une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d’autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros. La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés :

Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.

- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM PATRIMOINE ESG
Identifiant d'entité juridique : 969500NXTFBO1LUPBM73

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35.16% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille.

Intensité carbone à fin 2022 : 141.94 tCO2e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.49 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs ont été mesurés pour la première fois cette année.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Une poche de FCP représente 25% du fonds.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Crédit Mutuel Arkea	Finance	2.55%	France
Altareit	Immobilier	2.39%	France

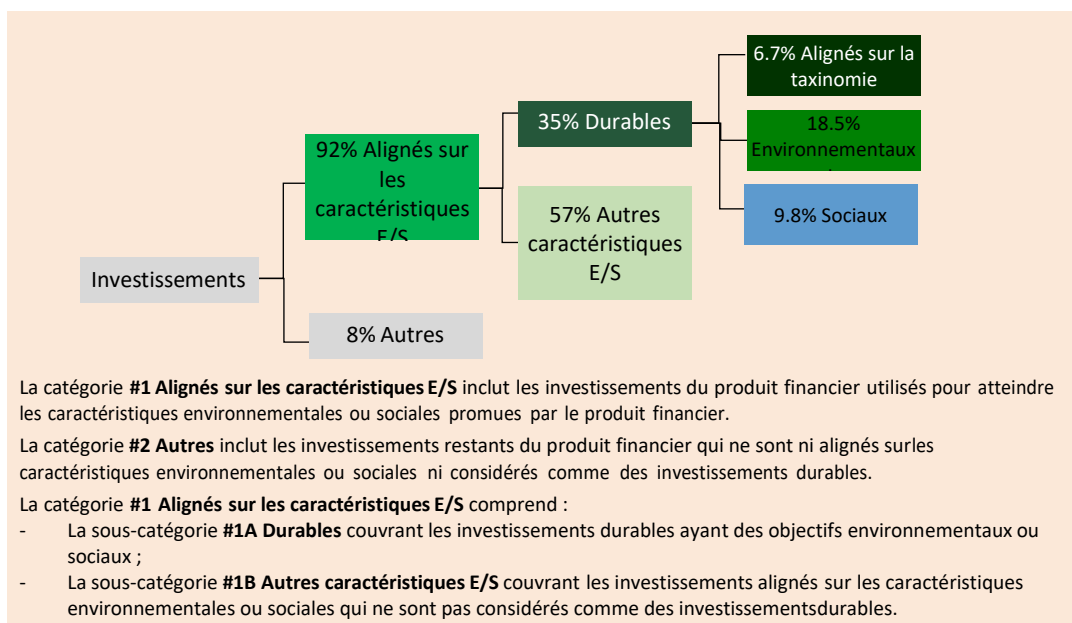
Telecom Italia	Services de communication	2.32%	Italie
Crédit Agricole	Finance	2.19%	France
Prosus	Consommation discrétionnaire	2.03%	Pays bas
DH europe Finance	Finance	1.98%	Luxembourg
DXC capital Funding	Finance	1.92%	Irlande
Accor	Tourisme	1.69%	France
Iqvia	Santé	1.69%	Etats Unis
Iliad	Services de communication	1.68%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

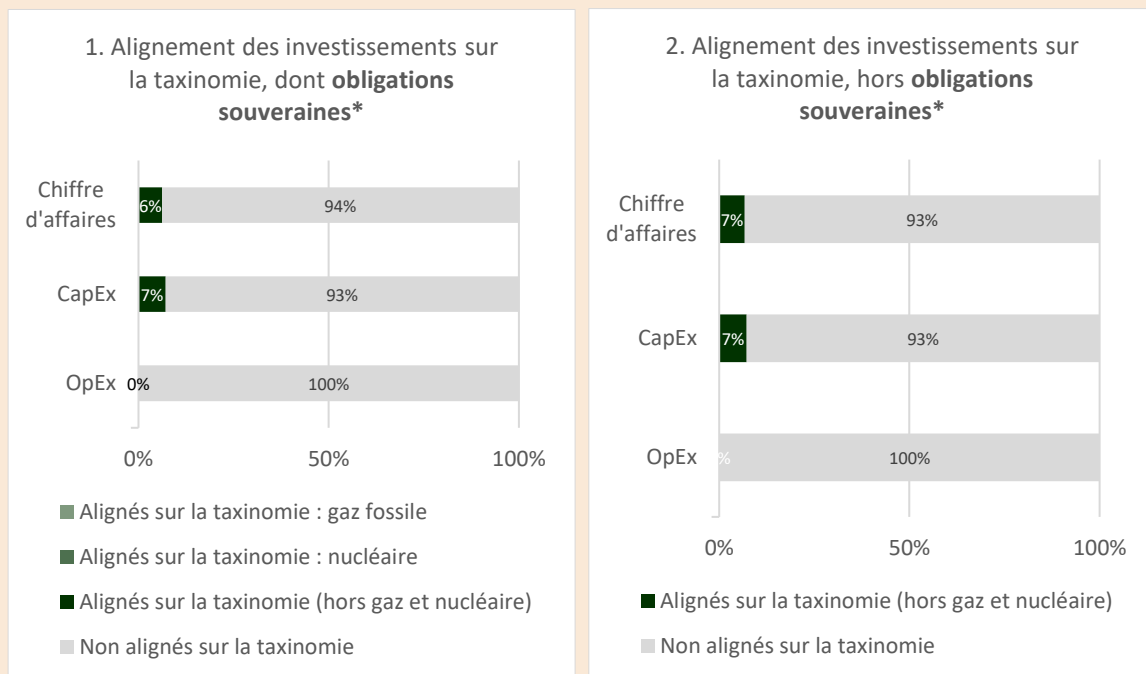
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0.46 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 0.00 %; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.06 %; transitoires 0.00 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0.47 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 00.00 %; transitoires 0.00%

Opex : habilitantes 00.06 %; transitoires 00.00%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine période.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 18.6% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

6.7% des actifs du FCP (hors liquidités et opc) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

8% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, Le FCP n'utilise pas d'indice de référence défini par des caractéristiques ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM PATRIMOINE ESG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM PATRIMOINE ESG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM PATRIMOINE ESG relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2023.04.17 17:57:41 +0200

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 126 072,14	40 976 863,94
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 576 886,06	30 540 258,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 576 886,06	30 540 258,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 532 486,08	10 418 634,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 532 486,08	10 418 634,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	16 700,00	17 970,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 700,00	17 970,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	12 500,00	11 972,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 500,00	11 972,58
COMPTES FINANCIERS	284 479,20	731 488,06
Liquidités	284 479,20	731 488,06
TOTAL DE L'ACTIF	30 423 051,34	41 720 324,58

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	30 600 790,32	40 481 836,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	12 379,21	4 929,86
Report à nouveau (a)	51,47	132,59
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-614 991,90	1 035 700,11
Résultat de l'exercice (a,b)	157 877,58	139 787,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	30 156 106,68	41 662 386,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	266 944,66	57 938,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	266 944,66	57 938,47
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	30 423 051,34	41 720 324,58

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 04/2022 PUT 4150	0,00	235 982,71
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	176 782,69	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 073,33	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	563 608,45	629 812,94
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	564 681,78	629 812,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 663,99	5 072,02
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 663,99	5 072,02
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	561 017,79	624 740,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	385 083,22	473 958,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	175 934,57	150 782,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 056,99	-10 995,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	157 877,58	139 787,31

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000971772 - Part MAM PATRIMOINE ESG Part D : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0013507316 - Part MAM PATRIMOINE ESG Part M : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0011389048 - Part MAM PATRIMOINE ESG Part I : Taux de frais maximum de 0,85% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000971764 - Part MAM PATRIMOINE ESG Part C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	41 662 386,11	42 922 764,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	823 703,04	2 687 687,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 914 058,69	-5 534 036,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	641 785,79	1 296 183,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 320 803,10	-78 600,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	82 631,16	33 763,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-15 850,00	-82 800,00
Frais de transactions	-43 062,09	-88 737,91
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 925 657,37	363 483,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 657 243,41	3 268 413,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 268 413,96	-2 904 930,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 215,00	-2 925,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 140,00	-2 925,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 925,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 968,90	-3 279,99
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 718,84	-1 898,94
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	175 934,57	150 782,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	30 156 106,68	41 662 386,11

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	557 321,64	1,85
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 019 564,42	69,70
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	21 576 886,06	71,55
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	176 782,69	0,59
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	176 782,69	0,59
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 576 886,06	71,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 479,20	0,94
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	192 820,00	0,64	1 961 694,74	6,51	5 643 018,82	18,71	13 779 352,50	45,69
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	284 479,20	0,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	12 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		12 500,00
DETTES		
	Rachats à payer	238 209,02
	Frais de gestion fixe	28 735,64
TOTAL DES DETTES		266 944,66
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-254 444,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM PATRIMOINE ESG Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	19 925,541	816 754,90
Parts rachetées durant l'exercice	-131 271,762	-5 318 175,58
Solde net des souscriptions/rachats	-111 346,221	-4 501 420,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	743 450,411	
Part MAM PATRIMOINE ESG Part D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 022,158	-85 696,54
Solde net des souscriptions/rachats	-3 022,158	-85 696,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 073,757	
Part MAM PATRIMOINE ESG Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-50,005	-510 186,57
Solde net des souscriptions/rachats	-50,005	-510 186,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64,615	
Part MAM PATRIMOINE ESG Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	61,597	6 948,14
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	61,597	6 948,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 091,692	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM PATRIMOINE ESG Part C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE ESG Part D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE ESG Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE ESG Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	370 404,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 861,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 400,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 417,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 321 166,38
	FR0010779959	MAM ENTREPRISES FAMILIALES CI	784 467,11
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	1 058 124,60
	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES CI	2 156 985,32
	FR0013333523	MAM SUSTAIN USA CI	657 353,28
	FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 PART I	325 377,60
	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	2 338 858,47
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 321 166,38

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	51,47	132,59
Résultat	157 877,58	139 787,31
Total	157 929,05	139 919,90

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	148 235,82	125 246,34
Total	148 235,82	125 246,34

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D		
Affectation		
Distribution	1 830,33	1 770,55
Report à nouveau de l'exercice	82,26	63,33
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 912,59	1 833,88
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 073,757	16 095,915
Distribution unitaire	0,14	0,11
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 729,51	11 091,20
Total	6 729,51	11 091,20

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 051,13	1 748,48
Total	1 051,13	1 748,48

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 379,21	4 929,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-614 991,90	1 035 700,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-602 612,69	1 040 629,97

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-590 018,57	982 107,17
Total	-590 018,57	982 107,17

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D		
Affectation		
Distribution	2 091,80	3 058,22
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 287,41	15 240,77
Capitalisation	-7 378,46	0,00
Total	5 000,75	18 298,99
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 073,757	16 095,915
Distribution unitaire	0,16	0,19

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-13 411,16	34 215,17
Total	-13 411,16	34 215,17

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 183,71	6 008,64
Total	-4 183,71	6 008,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	44 391 667,34	43 265 511,70	42 922 764,63	41 662 386,11	30 156 106,68
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C en EUR					
Actif net	40 641 363,97	40 389 130,13	39 589 347,51	39 509 580,59	28 929 859,67
Nombre de titres	1 023 774,504	921 934,824	889 119,015	854 796,632	743 450,411
Valeur liquidative unitaire	39,69	43,80	44,52	46,22	38,91
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,77	-0,29	0,07	1,14	-0,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,40	0,22	0,15	0,14	0,19
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D en EUR					
Actif net	715 105,86	613 481,98	569 447,63	535 526,61	362 570,96
Nombre de titres	24 311,445	19 079,978	17 605,238	16 095,915	13 073,757
Valeur liquidative unitaire	29,41	32,15	32,34	33,27	27,73
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,14	0,19	0,19	0,16
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,30	0,94	0,78
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,57	-0,22	0,00	0,00	-0,56
Distribution unitaire sur résultat	0,30	0,16	0,11	0,11	0,14
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I en EUR					
Actif net	3 035 197,51	2 262 899,59	2 763 857,70	1 380 791,78	658 539,12
Nombre de titres	297,835	200,196	239,343	114,620	64,615
Valeur liquidative unitaire	10 190,86	11 303,42	11 547,68	12 046,69	10 191,73
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	197,24	-76,11	19,68	298,50	-207,55
Capitalisation unitaire sur résultat	160,70	112,79	95,12	96,76	104,14

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	111,79	236 487,13	205 136,93
Nombre de titres	0,00	0,00	1,000	2 030,095	2 091,692
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	111,79	116,49	98,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,23	2,95	-2,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,91	0,86	0,50

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	400 000	336 684,14	1,12
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	480 659,21	1,59
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	400 000	319 605,10	1,06
TOTAL ALLEMAGNE			1 136 948,45	3,77
BELGIQUE				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	400 000	343 859,04	1,14
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	300 000	294 124,83	0,98
ONTEX GROUP NV 3.5% 15-07-26	EUR	300 000	259 928,61	0,86
TOTAL BELGIQUE			897 912,48	2,98
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	400 000	290 753,64	0,96
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	294 913,77	0,98
TOTAL ESPAGNE			585 667,41	1,94
ETATS-UNIS				
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	600 000	486 412,00	1,61
AT AND T INC 2.35% 05-09-29	EUR	400 000	364 124,16	1,20
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	600 000	511 392,00	1,70
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	500 000	483 484,17	1,60
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	300 000	275 293,00	0,92
TOTAL ETATS-UNIS			2 120 705,33	7,03
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	300 000	300 884,75	1,00
TOTAL FINLANDE			300 884,75	1,00
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	600 000	512 194,44	1,70
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	800 000	720 901,53	2,39
ALTICE FRANCE 4.125% 15-01-29	EUR	400 000	311 428,00	1,03
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	200 000	170 452,81	0,57
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300 000	262 754,59	0,87
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	800 000	662 152,49	2,20
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	300 000	256 964,10	0,85
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	900 000	770 305,32	2,56
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	400 000	338 670,00	1,12
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	200 000	160 797,14	0,53
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	500 000	367 714,25	1,22
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	600 000	507 156,95	1,68
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	400 000	363 818,85	1,21
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	400 000	353 318,55	1,17
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	500 000	482 562,50	1,60
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	300 000	259 309,67	0,86
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	400 000	358 915,26	1,19
VERALLIA SASU 1.875% 10-11-31	EUR	600 000	471 179,38	1,56
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	3 000	266 568,00	0,88
TOTAL FRANCE			7 597 163,83	25,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	400 000	365 532,49	1,21
DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	EUR	700 000	579 593,82	1,92
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	400 000	310 868,38	1,03
TOTAL IRLANDE			1 255 994,69	4,16
ITALIE				
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	300 000	223 658,10	0,74
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.625% 18-01-29	EUR	900 000	702 348,47	2,33
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	400 000	369 557,62	1,23
TOTAL ITALIE			1 295 564,19	4,30
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 1.0% 09-07-29	EUR	200 000	169 365,34	0,56
TOTAL JAPON			169 365,34	0,56
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.25% 26-04-27	EUR	600 000	473 421,08	1,56
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	400 000	322 267,34	1,07
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	700 000	598 610,37	1,99
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	500 000	321 587,98	1,06
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	300 000	259 893,75	0,87
TOTAL LUXEMBOURG			1 975 780,52	6,55
PAYS-BAS				
CETIN FINANCE BV 3.125% 14-04-27	EUR	400 000	368 675,10	1,23
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	300 000	212 647,87	0,71
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	200 000	192 820,00	0,64
EXOR NV 0.875% 19-01-31	EUR	400 000	302 778,58	1,00
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	400 000	408 834,71	1,36
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22-04-32	EUR	500 000	421 678,63	1,39
PROSUS NV 1.288% 13-07-29 EMTN	EUR	800 000	613 144,04	2,03
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	300 000	277 571,50	0,92
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	400 000	381 984,49	1,27
TOTAL PAYS-BAS			3 180 134,92	10,55
ROYAUME-UNI				
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	300 000	261 403,92	0,87
VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31-01-31	EUR	400 000	326 066,67	1,08
TOTAL ROYAUME-UNI			587 470,59	1,95
SUEDE				
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	500 000	473 293,56	1,57
TOTAL SUEDE			473 293,56	1,57
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 576 886,06	71,55
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			21 576 886,06	71,55
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GemAsia I	EUR	4 000	458 560,00	1,52
MAM ENTREPRISES FAMILIALES CI	EUR	10,2	784 467,11	2,60
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	90	1 058 124,60	3,51
MAM HUMAN VALUES CI	EUR	157	2 156 985,32	7,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MAM SUSTAIN USA CI	EUR	48	657 353,28	2,18
MAM TARGET 2027 PART I	EUR	32	325 377,60	1,08
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	EUR	181	2 338 858,47	7,76
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	70	752 759,70	2,50
TOTAL FRANCE			8 532 486,08	28,30
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 532 486,08	28,30
TOTAL Organismes de placement collectif			8 532 486,08	28,30
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	20	16 700,00	0,05
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			16 700,00	0,05
TOTAL Engagements à terme conditionnels			16 700,00	0,05
TOTAL Instruments financier à terme			16 700,00	0,05
Créances			12 500,00	0,04
Dettes			-266 944,66	-0,88
Comptes financiers			284 479,20	0,94
Actif net			30 156 106,68	100,00

Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D	EUR	13 073,757	27,73
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M	EUR	2 091,692	98,07
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C	EUR	743 450,411	38,91
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I	EUR	64,615	10 191,73

